CAMP ADRÉNALINE URBAINE X PLEIN AIR VILLE-JOIE 2023
POLITIQUES ADMINISTRATIVES ET RÈGLEMENTS

Politique de réservation et de paiement

1) L'inscription au montant de 600 $ pour la semaine est confirmée uniquement suite à :
   a) La réception du présent document signé confirmant l'acceptation de nos politiques administratives;
   b) Notre envoi du courriel confirmant l'inscription de votre ou vos enfant.s;
2) En cas d'annulation après la date du 1er juin et ce peu importe la raison, les frais de camp ne sont ni remboursables, ni transférables. S'il y'a annulation avant cette date, des frais équivalents à 35 % de la valeur du camp seront retenus sur le montant dû;
3) Le paiement des frais du camp s'effectue seulement en ligne avec une carte de crédit au moment l'inscription;

Modalités

4) Le camp est offert aux jeunes qui auront entre 9 et 13 ans avant le début du camp;
5) Par souci de sécurité, nous nous réservons le droit d'annuler une inscription et d'effectuer un remboursement complet pour un enfant qui requiert des soins et/ou traitements spéciaux si, après analyse et juste considération, nous jugeons que nous ne sommes pas en mesure d'offrir les services nécessaires;
6) Tous les visiteurs du site doivent respecter les règlements liés aux activités et suivre toutes les consignes sanitaires d'hygiène et de sécurité affichées ou énoncées par l'équipe d'animation;

Arrivée, nuitées et départ

7) Les participants devront être à Adrénaline Urbaine *(2300 Rue Des Grands Marchés, Trois-Rivières, G9B 0Y9)* lundi matin le 17 juillet au plus tard à 9 h;
8) Le transport entre Adrénaline Urbaine et Plein Air Ville-Joie sera assuré par navettes;
9) Les nuitées seront passées au Chalet Colibri de Plein Air Ville-Joie sous supervision d'une animatrice;
10) Literie: Le drap-housse, l'oreiller et la taie sont inclus dans la location. Le reste de la literie doit être fourni par le locataire;
11) Le « Formulaire d'inscription Camp Adrénaline Urbaine X PLein Air Ville-Joie 2023 » doit avoir été rempli et transmis afin de préciser des besoins spécifiques alimentaires (restrictions, allergies). Ce formulaire doit être envoyé au moins trois (3) semaines avant le début du camp, sinon Plein Air Ville-Joie déclinera toute responsabilité en cas d'incident alimentaire.
12) Les participants devront quitter Adrénaline Urbaine vendredi après-midi 21 juillet au plus tard à 16 h;

Règlements spécifiques d'Adrénaline Urbaine

13) Matériel obligatoire;
    a) Crème solaire en aérosol *(à prioriser)*
    b) Souliers fermés avec la semelle en bonne condition

c) 1 bouteille d'eau réutilisable
d) Vêtements adaptés à la température

14) Liste de matériel non obligatoire;
   a) 1 trottinette
   b) 1 planche à roulettes
   c) Coudes et genoux de protection *(à noter que nous ne faisons pas la location de ces derniers et que leur utilisation est facultative)*
   d) À noter que la location de planche à roulettes et de trottinettes est incluse dans l'inscription mais les enfants peuvent tout de même amener les leurs s'ils en possèdent

Règlements spécifiques de Plein Air Ville-Joie

15) Il est important de ne pas briser et/ou endommager les bâtiments, les équipements, la flore et la faune. Il est du devoir de tous les visiteurs de respecter la propriété de Plein Air Ville -Joie ainsi que des autres clientèles présentes sur le site.
16) Il faut immédiatement jeter les déchets à la poubelle et mettre à la récupération tout ce qui se recycle afin de laisser les lieux dans un état convenable lors du départ;
17) Ne pas amener d'animaux, ils sont strictement interdits sur le site;
18) Les portes extérieures des bâtiments doivent être fermées en tout temps afin d'éviter que les insectes piqueurs et les petits animaux pénètrent dans le bâtiment;
19) Dans un souci de respect de toutes les clientèles en place, le niveau sonore doit se faire plus respectueux après 22 h 00;
20) Respecter les règlements concernant les activités libres sur le site et suivre toutes les consignes de sécurité;
21) Objets perdus ou oubliés : ils sont conservés pendant trente (30) jours. Après ce délai, Plein Air Ville-Joie en disposera à sa convenance. Il est de la responsabilité du propriétaire de l'objet de venir le récupérer. Aucun envoi postal ne sera fait;

Politique sur la discipline

22) Nous n'accordons aucune tolérance sur les cas d'intimidation et de violence. Les gestes posés peuvent engendrer des sanctions allant d'avertissements jusqu'à l'expulsion du camp avant la fin de la semaine selon la gravité et la récurrence du geste;
23) Les journées manquées en raison de suspension ne sont pas remboursables;
24) En cas de bris de matériel suite à une mauvaise utilisation, le parent se verra facturer les frais de réparation/remplacement;
25) En cas de non-respect des procédures sanitaires, des règlements et modalités énoncés de la part du parent et/ou des enfants inscrits, Adrénaline Urbaine et Plein Air Ville-Joie se réservent le droit de mettre fin au présent contrat et de ne plus accepter l'enfant en camp, et ce, sans préavis et sans remboursement;

26) Les participants du camp s'engagent à suivre les règlements du site et les politiques administratives énoncées dans ce document;
27) Plein Air Ville- Joie compte sur le civisme de chacun afin de veiller aux bonnes relations entre les participants;
28) Adrénaline Urbaine et Plein Air Ville-Joie se dégagent de toute responsabilité en cas de vandalisme, vol, bris ou détériorations des biens et effets personnels;

On vous souhaite un magnifique séjour!

Francis-Olivier Jutras
Propriétaire du Centre Adrénaline Urbaine
2300 Rue des Grands Marchés,
Trois-Rivières, Québec, G9B 1X6
(819) 840-3556 – www.adrenalineurbaine.ca

Pascal-Olivier Labrecque
Directeur général de Plein Air Ville-Joie
11 441 Notre-Dame-Ouest
Trois-Rivières, Québec, G9B 6W5
(819) 377-3987 #100 - www.ville-joie.com